



STIMULUS II, LE RETOUR !

Après l'échec de la phase 1, le crash de la phase 2 ?

Paris, le vendredi 18 février 2011

PLUS FORT QUE LA NASA !

Le cabinet Stimulus rate le décrochage du 1er étage de sa fusée mais lance quand même le second. Stimulus ne recule devant rien !

■ Phase 1, petit résumé

Le cabinet Stimulus lance un questionnaire prétendument scientifique, et qui pour cette raison, ne pouvait être ni présenté aux instances, ni modifié ! On s'apercevra ensuite que ce questionnaire « scientifique » ne présentait aucune garantie quant à l'anonymat et encore moins en ce qui concerne sa fiabilité : chacun pouvait y répondre 10, 20, 30 fois sans problème.

Peu de salarié-e-s ayant répondu, grâce aux mises en garde de la CGT, le cabinet a décidé de prolonger les délais, jusqu'à obtention d'un nombre suffisant de réponses soit 21,4. Depuis quand ce taux de réponses est-il considéré comme suffisant par les grands scientifiques que sont ces consultants ?

■ Phase 2, ou comment utiliser la « Science » pour maintenir le culte du secret

Après ces chiffres étourdissants, et avant le lancement de la phase 2, nous attendions avec impatience (si, si !) l'analyse des résultats, forcément « scientifique » de nos grands spécialistes !

Et bien c'est non ! Circulez y a rien à voir ! Pour quoi ?

Pour des raisons scientifiques bien sûr : car, selon Stimulus, révéler les résultats du questionnaire fausserait évidemment les réponses des salarié-es invité-es dans les focus groupes !

La phase 2 commence donc sans qu'aucune instance représentative des salarié-e-s, n'ait eu connaissance officiellement du contenu et du travail de ce cabinet !

Ce que nous savons malgré tout : le contenu du questionnaire, comme la présentation des focus groupes prouvent un peu plus s'il le fallait l'idéologie comportementaliste et individualiste de ce cabinet. Le but est toujours bien d'agir sur les effets du stress (mal-être, douleurs etc etc) plutôt que sur ses causes (l'organisation du travail et les méthodes de management)

La DRH et Stimulus vont faire participer les futures victimes au blanchiment de toute responsabilité de Radio France sur les questions de souffrance au travail. Après un questionnaire dont le contenu était tourné exclusivement sur la personne, sa santé et son ressenti, quelques salarié-e-s sont convoqué-e-s individuellement et nommément, avec copie à leur hiérarchie (puisque'ils doivent demander leur détachement et autre prise en charge de leur participation). Et la direction a le culot de parler d'anonymat !

.../...

Ci dessous des extraits de la convocation : de qui se moque la direction ?

« J'ai le plaisir de vous indiquer par ce mail que votre nom a été tiré au sort pour participer au focus-groupe...L'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de ce focus-groupe s'appuie sur le ressenti des participants et préserve scrupuleusement l'anonymat des personnes concernées ».

Depuis quand le tirage au sort vaut anonymat et garantit la confidentialité des résultats futurs ?!

« Le focus-groupe s'appuie sur le ressenti des participants... »

Depuis quand le ressenti est-il un critère suffisant pour comprendre et résoudre la souffrance au travail ?! En quoi cette démarche est-elle une démarche scientifique ?

C'est sur l'individu que Stimulus centre son intervention !

Nous alertons sur cette question depuis plusieurs mois. La démarche de Stimulus à Radio France est cohérente avec sa définition de la souffrance au travail : "le stress est la réponse à chaque fois que l'individu doit s'adapter". Il est toujours question de l'individu, jamais de l'organisation collective du travail !

Pour celles et ceux qui douteraient encore, il suffit de se rendre sur le site Stimulus pour constater qu'on est bien loin des préoccupations de l'organisation du travail. C'est d'ailleurs sans aucun doute pour cette pratique basée sur cette « philosophie » individualiste que l'agrément d'expert auprès des CHSCT a été refusé au cabinet Stimulus par la Direction Générale du Travail (DGT). En effet, l'agrément est délivré sur la base de la capacité de ces cabinets à analyser les organisations collectives de travail pouvant induire des risques.

Lors d'un récent colloque sur les risques psychosociaux, Hervé Lanouzière de cette même DGT se dit « inquiet des dérives dans les accords sur le stress trop souvent axés sur l'adaptation au stress ». Il précise qu'« on ne demande pas aux employeurs de s'intéresser au psychisme de l'individu, mais d'agir sur la seule chose sur laquelle ils ont prise ; l'organisation du travail », « les cabinets d'experts offrent des formations clés en main en proposant par exemple d'identifier des managers toxiques, des profils stressés, des problèmes d'addictions, et proposent de favoriser la gestion des émotions ». Philippe Douillet, de l'Anact, signale lors du même colloque « la dérive psychologisante de beaucoup d'accords signés sur cette base là. Or l'individu n'est pas la cible, c'est l'organisation du travail ». C'est bien ce que ne veulent pas les employeurs !

Heureusement, Monsieur Légeron (directeur de Stimulus) a une réponse. Il affirme (Rapport Nasse-Légeron) qu'à « rechercher d'abord les causes des risques psychosociaux...on entre de front dans les débats sur les responsabilités de ces causes ». Traduction ; les causes sont dans l'organisation collective du travail qui relève de la responsabilité légale de l'employeur, il faut donc éviter d'en parler. Quoi de plus simple pour éviter d'en parler que tout axer sur l'individu!

Ça n'est plus l'entreprise qui est responsable mais le salarié!

Ce deuxième étage de la fusée STIMULUS va donc bien dans la même direction que le premier : le sens inverse de l'intérêt des salarié-es.

La CGT met une nouvelle fois la direction en garde contre cette mascarade de traitement des risques psychosociaux.

**« Bien cordialement »,
La CGT.**